

Dison, le 5 février 2021

Agent traitant : Aurélie Lemoine
Employée d'administration
Service du Secrétariat

Aux Membres du Conseil communal et du Conseil de
l'Action sociale

Première convocation

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 26bis, §5, de la Loi organique des C.P.A.S., nous avons le plaisir de vous inviter à participer à une réunion conjointe et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, le 15 février 2021 à 19 heures 30 par vidéo-conférence sur la plateforme ZOOM.

Ordre du jour :

- 1er OBJET :** Rapport annuel sur les synergies Communes/C.P.A.S. pour 2020 –
Prise d'acte
- 2e OBJET :** Travaux d'agrandissement du Couquemont et des bâtiments socio-administratifs du CPAS.

Par le Collège,

La Directrice générale,


M. RIGAUX-ELOYE




La Bourgmestre,



V. BONNI

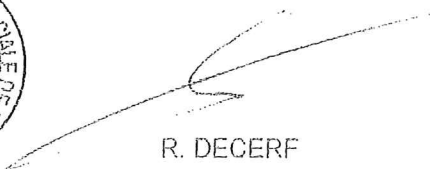
Pour le C.P.A.S.,

La Directrice générale,


W. VERLINDE



Le Président,


R. DECERF

Pour rappel, la réunion ne peut se tenir que si la majorité des membres en fonction du Conseil communal et la majorité des membres en fonction du Conseil de l'Action sociale sont présentes.